

STAR FUND
FONDS D'ÉPARGNE-PENSION

Fonds commun de placement public de droit belge
Géré par NN Investment Partners Belgium S.A.
Avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles 0403.241.371

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les participants de Star Fund sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la Société de Gestion NN Investment Partners Belgium S.A., avenue Marnix 23 à 1000 Bruxelles, le mercredi 20 mars 2019 à 9 heures avec l'ordre du jour et les propositions de décisions suivants:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration de NN Investment Partners Belgium de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
- 2) Lecture du rapport du Commissaire relatif aux comptes annuels de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
- 3) Approbation des comptes annuels de Star Fund.
Proposition de décision: l'Assemblée approuve les comptes annuels de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
- 4) Affectation des résultats de Star Fund.
Proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de Star Fund sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
- 5) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
Proposition de décision: l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la Société de Gestion et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.
- 6) Divers.

Les participants qui désirent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire ou s'y faire représenter sont tenus, au moins six jours bancaires ouvrables avant l'Assemblée, d'en informer par écrit le Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pour les participants qui détiennent leurs parts auprès de ING Banque S.A., c/o ING Banque S.A., Issuer Services Granada +3, à l'attention de monsieur Thierry Lavallée, Cours Saint-Michel 60, 1040 Bruxelles ou pour les participants qui détiennent leurs parts auprès de Belfius Banque S.A., c/o Belfius Banque S.A., Service Assemblées Générales (RT 14/10), Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles. Les participants doivent préciser le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et le numéro de leur compte épargne-pension, ainsi que, le cas échéant, leur procuration s'ils désirent se faire représenter à l'Assemblée.

Les participants qui désirent se faire représenter doivent utiliser le formulaire de procuration arrêté par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Ce formulaire peut être obtenu auprès de NN Investment Partners Belgium S.A., Legal Department, avenue Marnix 23, 1000 Bruxelles (tél. 02/504 47 12).

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion des parts en circulation représentée par les participants présents. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple des voix des participants présents ou représentés.

Le service financier est assuré par les agences de ING Banque S.A. et Belfius Banque S.A.

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion